

ÉLECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN, DE LA CHAMBRE, DU PARLEMENT WALLON
ET DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE DU 26 MAI 2019

Convocation des témoins pour les bureaux de vote
où il est fait usage du vote électronique.

Madame, Monsieur,

.....

Rue n°

à

LOI ÉLECTORALE

Franchise de port

Le Président du bureau principal de canton

FORMULE ACEG/8bis (VERSO)

CANTON ÉLECTORAL de

ÉLECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN, DE LA CHAMBRE, DU PARLEMENT WALLON
ET DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE DU 26 MAI 2019

Madame, Monsieur,

.....

rue n°

Commune

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 131 du Code électoral et à l'article 20, § 2, de la loi du 6 juillet 1990 réglant les modalités de l'élection du Parlement de la Communauté germanophone, vous êtes invité(e) par les candidats de la liste n° (Madame, Monsieur,) à remplir les fonctions de témoin titulaire / témoin suppléant (1) au bureau de vote n°, le dimanche à heures, à, rue, n°

Veuillez être présent(e) à heures, muni(e) de la présente invitation, de votre convocation et de votre carte d'identité.

Le Président du bureau principal de canton,

Un candidat de la liste n°,

- N.B.**
- En cas d'empêchement, veuillez prévenir aussi vite que possible un des candidats susmentionnés de ladite liste.
 - Les témoins votent dans le bureau de vote où ils remplissent leur mandat. Ils doivent à cet effet être électeurs dans la circonscription électorale du Parlement de la Communauté germanophone.

(1) Biffer la mention inutile.